

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

=====

Le compte administratif est le document budgétaire qui rend compte à l'Assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté et des décisions modificatives intervenues en cours d'année.

Ainsi, l'exécution du budget 2023 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	951 876,72 €	967 940,99 €	16 064,27 €
Résultat n-1		8 658,49 €	8 658,49 €
Restes à réaliser			
Total	951 876,72 €	976 599,48 €	24 722,76 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	10 680,00	17 227,00	6 547,00 €
Résultat n-1		4 809,01 €	4 809,01 €
Résultat de l'exercice (1)	10 680,00 €	22 036,01 €	11 356,01 €
Restes à réaliser (2)	11 56,01 €		- 11 356,01 €
Total (1+2)	22 036,01 €	22 036,01 €	0 €

TOTAL GENERAL	973 912,73 €	998 635,49 €	24 722,76 €
----------------------	---------------------	---------------------	--------------------

Le compte administratif 2023 du Centre communal d'action sociale dégage ainsi un excédent global de clôture, avant restes à réaliser, de 36 078,77 € répartis de la manière suivante

- 24 722,76 € en section de fonctionnement
- 11 356,01 € en section d'investissement.

L'excédent de recettes d'investissement finance les restes à réaliser en dépenses d'un montant de 11 356,01 €.

Les dépenses de fonctionnement

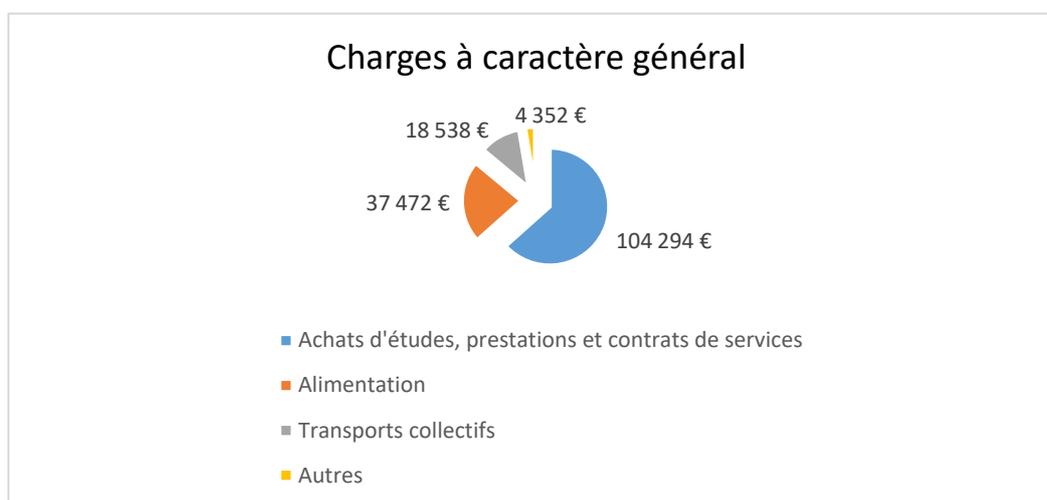
Les dépenses réelles de fonctionnement marquent une diminution de 2,71% pour l'année 2023 avec un montant de 951 876,72 € contre 978 362,63 € en 2022.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges à caractère général	182 824,47€	194 835,18 €	164 657,83 €
Charges de gestion courante	463 000,20€	513 294,45 €	517 218,89 €
Charges de personnel, frais assimilés	213 000,00€	270 000,00 €	270 000,00 €
Charges exceptionnelles	726,00€	233,00 €	0 €
Total	859 459,67€	978 362,63 €	951 876,72 €

Les **charges à caractère général** sont en diminution de 15.49% par rapport à l'année 2022 passant de 194 835,18 € à 164 657,83 €.

Les évolutions les plus marquantes sont :

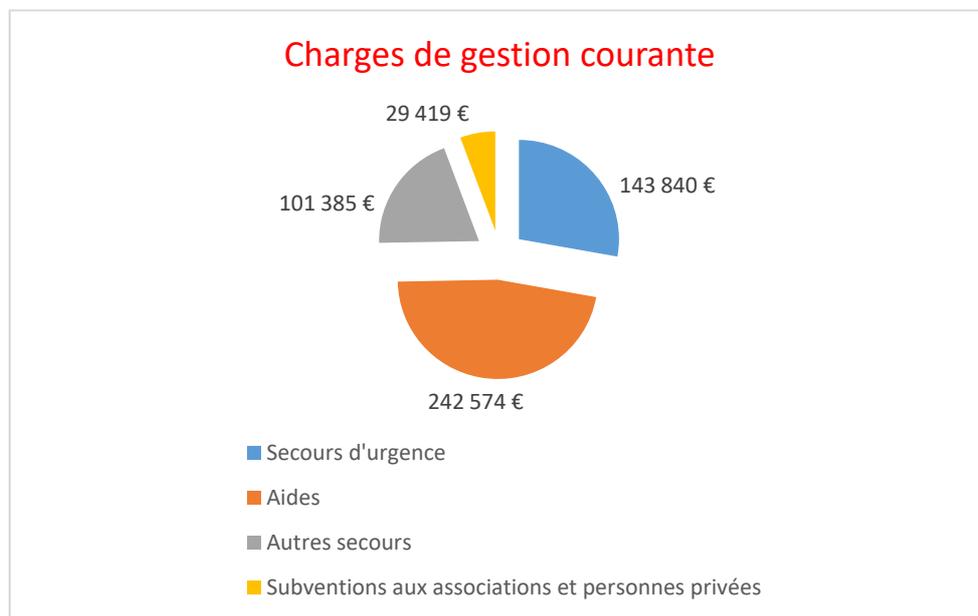
- la continuité des différentes animations seniors prévues tout au long de l'année
- la reconduction de la mise en place d'une semaine de sensibilisation aux violences faites aux femmes
- le renouvellement du marché des coffrets cadeaux pour 2 ans avec un coût à la baisse par rapport aux prévisions
- la bonne négociation des prix des cars pour les promenades de printemps des seniors.



Les **charges de gestion courante** se maintiennent avec moins de 1% d'augmentation par rapport à l'année 2022 (+ 3 924 €).

Elles se répartissent ainsi :

- une diminution globale de près de 26 000 € (-20%) pour les attributions d'aides (65138 autres secours) concernant principalement les aides au loyer, aides diverses, aides à la santé
- un maintien des subventions allouées (6574 – subventions de fonctionnement aux associations et personnes privées) pour un montant de 28 236 € et Autres subventions (74888 – Autres) pour 1 183 € de remise gracieuses concernant les prêts d'honneur
- une augmentation de 48 000€ pour les achats de chèques d'accompagnement personnalisé des aides d'urgences (65133 secours d'urgence) ;
- une diminution de 6,9 % des attributions des aides financières (65134 - allocations mensuelles, aide au séjour tranche A et aide jeune sport culture) due à la diminution du nombre de seniors percevant l'allocation mensuelle. Il est à noter que l'aide jeune sport-culture a été très mobilisée en 2023 même si la ligne comptable est en diminution ce qui s'explique par le fait que le paiement d'une partie de l'aide 2021 a été faite sur le budget 2022, certains dossiers étant arrivés fin 2021.



Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 967 940,99 €.

	CA 2022	CA 2023
Produit des services	23 336,06 €	21 948,99 €
Dotations reçues	871 118,63 €	944 223 €
Impôts et taxes		
Produits financiers		
Autres produits de gestion courante		1 684 €
Produits exceptionnels	7 997,41 €	85 €

On constate une diminution des produits de services (-6%) qui sont dépendants des de la fréquentation des activités proposées aux seniors au cours de l'année.

Le montant global des dotations reçues est en hausse (+8,4%) avec :

- une augmentation de 80 000€ de la subvention versée par la Ville pour atteindre 910 000 € (+9,6%)

- la contribution du Département (7473 - pour l'instruction des demandes d'aides légales, FSE et pour la prise en charge des contrats instruits au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA) pour un montant de 34 223 € (-6 %).

Les produits exceptionnels et autres produits de gestion courante (1 769 €) correspondent essentiellement au remboursement des chèques d'accompagnement personnalisé millésime 2022 perdus ou périmés.

Il est à noter que le remboursement du SIPPAREC (74758) à hauteur de 5100 €, n'a pas été versé en 2023. Il sera comptabilisé sur le budget 2024.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 22 036,01 €. Elles correspondent à 10 680 € de prêts d'honneur accordés (9 prêts) et à un report des 11 356,01 € restants de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 17 227 €. Elles sont le résultat du remboursement des prêts d'honneur. A ces recettes 2023 s'ajoute la reprise de l'excédent de 2022 pour 4 809,01€.

Affectation de l'excédent

Le compte administratif révèle un excédent de fonctionnement de 24 722,76 € et un excédent d'investissement après reprise du résultat de l'exercice 2022 de 11 356,01 €.

Ces résultats sont repris et affectés au budget supplémentaire 2024.

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 24 722,76 € à la section de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté,
- d'affecter l'excédent d'investissement de 11 356,01 € à la section d'investissement au compte 001 – solde de la section d'investissement reporté.